



Procès-verbal de la réunion du CA du mardi 10 janvier 2023 à 17H30

cs-ol 22/01/2023

Le Conseil s'est tenu à la Veyrière ; étaient présents :

- **Administrateurs** : Mireille Kishazy, Olivier Labasse, Claude Saulgeot, Jean-Claude Secchi, Jacques Lelarge, Georges Davignon, Richard Serret, Charles Lacombe, Laurent Billet, Luc Corneloup, Philippe Borel

- **Pouvoirs** : Nicole Barbier au Président : le Conseil peut délibérer valablement (12/12)

- **Adhérents** : Claudine Béraud, Cécile Fournier, Philippe Testard, Michel et Arlette Meyer, rejoints en fin de réunion : Michel et Geneviève Bodoy, Corine Labasse, Françoise Carteron,

- **Excusés** : Jacques Herrgott, Bernadette Mulliez, Nicolas Wolff, Loïc du Besset, .

Ordre du Jour envoyé avec la convocation :

Hommages à Joëlle Sussmann

1° approbation du projet de PV de la réunion du CA du 06 décembre 2022

2° Point d'actualités (tous)

3° Commissions permanentes; Urbanisation, Mobilité

4° GT's: Stationnement Centre Village, Route de la Corniche

5° Cotisations, date AG

6° questions diverses (date AG, OM...)

PJ envoyées le 5/01/2023 :

-PV du CA du 06 /12/2022

-revue de presse : Essor du 4/01/2023 : « Qu'en est-il des projets de mobilité dans le bassin annécien ?

- Compte rendu GT « Stationnement » (230106 RS OL)

-projet de lettre OM (LB, LC,CS)

Après avoir accueilli les nombreux participants, le Président et le 1^{er} Vice-Président rendent hommage à Joëlle Sussmann, décédée le 1er janvier et dont les funérailles se sont déroulées hier en l'église de Veyrier-du-Lac. Elue Présidente de BVV¹ durant 10 ans de 2003 à 2013, elle était respectée de tous par son souci de la qualité de vie des habitants, pour sa générosité, pour son sens du collectif et de la solidarité. Joëlle disait souvent: « *plus nous serons nombreux à échanger, plus nous saurons nous unir lorsqu'il faudra être convaincants.* »

A la 1^{ère} A G O qui suivi son élection, elle souhaitait , lors de son premier rapport moral: « *un souci d'amélioration de la communication avec la mairie pour une meilleure compréhension mutuelle, une volonté de contribuer au bien-être des veyrolains et un rapprochement vers d'autres associations telles que ALAE* ». On ne lui connaissait que des amis...Un très grand merci à Joëlle de nous avoir pilotés ainsi pendant 10 ans. Claudine Béraud (ancienne conseillère municipale) ajoute que Joëlle a contribué à changer l'image de BVV auprès des élus.

1°Approbation du procès-verbal de la réunion du 06/12/22 :

Le projet est approuvé à l'unanimité et sera mis en ligne, après son envoi aux adhérents.

2° Point d'actualités du village (tour de table)

- l'escalier du parking des Epelles est toujours dans un état de saleté déjà dénoncé (cf. photos)

-la réparation de l'abribus du centre village démarre (avec des éléments de récupération, le modèle ne se faisant plus)

-la réparation des piliers du toit du lavoir est toujours en attente d'artisans.

-la vieille maison Rivollet, 18 rue de la Voûte, qui participe à l'intérêt patrimonial du vieux bourg (cf « Osons Veyrier ») suscite des inquiétudes car équipée d'un escalier extérieur en mauvais état et d'un toit mal refait. Il faut veiller à ce qu'on ne la démolisse sous couvert de travaux malencontreux.

-Route de la Corniche : on peut trouver sur le site de la mairie le planning du déroulement des travaux en 3 tranches : la première(durée 12 mois) de la route de Thônes au chemin des Mottes,

¹ BVV a été créée en 1987 pour limiter l'impact d'un projet immobilier de grande ampleur à proximité du Lac.

la seconde (durée 7 mois) du chemin des Mottes au ruisseau du Baret et enfin la dernière (durée 4 mois) du ruisseau du Baret au croisement de la route des Daudes. Pour BVV, le profil de la voirie (revêtement) recommandé par le consultant *Profils Etudes*² serait très dangereux pour les piétons de la route panoramique et s'émancipe du bon sens et de la littérature en la matière, sans répondre aux différents besoins. Olivier l'a rappelé en commission mobilité à la Mairie.

-Les finances de la commune sont bonnes car l'endettement diminue : voilà ce qui a été répondu à Georges lors d'une séance de conseil municipal public.

-L'éclairage nocturne du village est couteux et il est possible réduire la consommation d'électricité (cf. 2 Conférences organisées en 2018 par BVV avec le SYANE et avec Michel Maya): une commission municipale s'en occupe, dont Jean Claude est membre. Question de voisin : qui paye l'éclairage du jeu de boule ?

3° Commission Mobilité :

31- Olivier a participé à la commission extramunicipale « Mobilité », dont il est membre (les réunions ont repris sous la responsabilité de Michel Maddar après le départ de Philippe Franck); initialement dédiée au stationnement, son ODJ a été complet : sécurité des piétons (trottoirs, bandes piétonnes, passages piétons), réduction de la vitesse (panneaux, marquage, ralentisseurs, plateaux, radars...) pour voitures et cycles sur les routes du bas (de la route du Port à celle du Crêt des vignes) , du centre bourg (route d'Annecy, rue de la Tournette) et du haut (routes du Mont Veyrier, de la Combe, de la Corniche), circulation estivale ; plusieurs solutions (dont plusieurs préconisées par BVV³) ont été mises en œuvre avec des résultats encourageants, d'autres programmées (Corniche) alors que d'autres sont décalées (cf mission du cabinet Arter pour le centre). Les problèmes du stationnement ont été abordés (extension zone payante estivale, extension zone bleue); BVV avait envoyé aux participants, préalablement à la réunion, l'état des lieux pour le centre village (314 places réparties selon différents sites, dont 104 gratuites, 124 en zone bleue - dont 68 depuis le 16 juin -, ...) et le diagnostic du groupe travail animé par Richard. BVV a alerté sur les difficultés rencontrées par les riverains du centre bourg depuis cette dernière extension et proposé une méthode pour identifier collectivement les solutions, dont certaines peuvent être rapidement mises en œuvre.

32- Grand Annecy. Le Président de BVV a rencontré la Présidente, puis son Vice-Président aux mobilités pour le schéma des TCSPi (demande de réintégration du tram pour la rive Ouest dans les études en cours ; Voir l'interview de D. Sarda dans l'ESSOR) et pour protection de la rive Est.

3 bis Commission Urbanisation : Claude rappelle l'envoi des projets de PC et de DP la semaine dernière et signale la demande de PC faite par le restaurant 1801 Monsieur Bleu pour « *modif emprise au sol, espace vert, parking, terrasse, façades, création bar et cuisine en extérieur* ». Suite au recours fait en 2021 lors du 1^{er} PC, et du rappel du statut du quai de Chavoires au Préfet, le CA sera très vigilant si un nouveau permis devait être accordé (La copie du signallement en Préfecture a été à nouveau envoyé aux administrateurs dans l'intervalle, le 11/02. NDLR)

4° Groupe de travail « Stationnement en centre village »

Richard pilote ce groupe (9 participants) qui s'est réuni 3 fois depuis le 22 novembre. Après avoir recueilli les observations et les propositions des riverains, le groupe a établi un document d'état des lieux (fichiers des places selon statut par site, relevés à différents moments du nombre de véhicules stationnés et des places disponibles...). Une comparaison est faite avec: Menthon -Saint-Bernard où tout stationnement est libre, sans place payante et zone bleue sauf une dizaine de places face aux commerces, et en été vers la plage; Talloires, stationnement payant en été sur certaines zones avec macaron pour résidents à 15€ et Veyrier : stationnement payant en été sur certaines zones du 1^{er} mai au 30 septembre , macaron résident à 80€ . Il faut noter la diminution du nombre de place de stationnement (parking Chapel/ Gibello, du Plant, de la plage de la Brune,) et la transformation en juin 2022 de 68 places libres en zone bleu en centre village à l'origine du GT et de la cristallisation de mécontentements. Le groupe distinguera les différents besoins (courses, loisirs, résidences,

² Présentation lors de la réunion publique municipale du 30/06/2022

³ Recommandations du 12/02/2021: « Veyrier-du-Lac 2021-2023 : une politique de mobilité globale rive Est et un plan de circulation apaisée pour les habitants » ; du 15/09/2022, Note 2:« Aménagements de l'axe principal, route d'Annecy, rue de la Tournette » du 18/11/2022, Note 3 « Aménagement de la route de la Corniche ». Présentées à la Mairie et aux adhérents (NDLR)

Veyrière, écoles, cimetièrre...) et usagers (riverains, autres habitants, leurs visiteurs, employés et salariés des commerces, écoles, services, ...), touristes .. en fonction des sites, les différents modes de gestion du stationnement, les périodes (saisonnalité), les options de localisations nouvelles, les risques de tension accrue (place des enfants) , les autres modes (TC, vélos...) pour faire ses recommandations. Le compte rendu et la note de synthèse à date ont été communiquées au CA.

5° Cotisations et A.G.O.

L'année se termine avec 124 cotisants. Nouveau record. Sur 40 lettres de relance 50% ont eu une réponse favorable. Olivier préconise de mieux faire connaître BVV tout au long de l'année par le bouche et oreille, ses notes de recommandation (Réhabilitation du Presbytère, mobilité...), ses réalisations, son site internet et les comptes-rendus de nos conseils d'administration. Tout est public dès lors que les documents sont édités après ratification du CA (seuls les documents des GT en cours ne doivent pas être communiqués en l'état à des tiers) ; les suggestions comme les critiques sont bienvenues dès lors qu'il s'agit du bien commun et de l'espace public.

La date de l' **Assemblée Générale Ordinaire est fixée au vendredi 12 mai à 17h 30**. Proposition est faite de tenir la réunion à l'hôtel restaurant RIVA et le verre de l'amitié dans son jardin. Grand merci à Philippe Borel. On retiendra néanmoins la grande salle de la Veyrière pour les projections.

6° Questions diverses

Ramassage des ordures ménagères :Laurent propose une réponse (concoctée avec Luc et Claude) à la note sur les nouvelles conditions de tri applicables au 01/01/2023. Cette réponse un peu trop centrée sur la technique doit être améliorée en mettant en avant le risque de fin programmée du service public de la collecte des ordures ménagères (OM) à domicile laquelle était une obligation légale des communes correspondant à la TEOM. Quant au bilan carbone, remplacer des tournées de ramassage optimisées par des apports (non volontaires) individuels qui seront faits souvent en voiture, il mérite analyse. La multiplication des moloks, leur coûts (bilan économique ?), leur positionnement, leur emprise sur l'espace public et leurs nuisances (visuelle, bruits, odeurs, dégueulement, suppression de places de parking..), les difficultés pour les personnes âgées restent problématiques; la baisse du service au public par les services publics, sous couvert de bonnes pratiques environnementales, et d'injonctions moralisantes peut occulter d'autres motifs.

Olivier propose aux participants d'ajuster, motiver et documenter la lettre qui serait à adresser au Grand Annecy (qui a la compétence pour les OM) après accord du CA (avec copie à la commune) à la prochaine réunion (février), ainsi qu'à notre députée (cf évolution de la législation).

La chasse dans le mont Veyrier. Question posée par Philippe Testard pour les conflits d'usages les dimanches et jours fériés et les risques pour les promeneurs , les joggeurs, voire des vététistes (au contraire d' Annecy le Vieux)

Reprise de réunions trimestrielles de membres du bureau avec la mairie ? Arrêtées en cours de mandature Maniglier 2, Jean-Claude en relance l'idée approuvée par Olivier.

Michel Bodoy (également conseiller municipal) rappelle que, par rapport au secteur privé, le moindre dossier d'investissement demande un délai toujours jugé trop long mais inévitable administrativement en prenant comme exemple la réparation du auvent du lavoir. Autre rappel : la commune de Veyrier n'est pas une commune riche avec un budget d'investissement de l'ordre de 1 million €, ce qui oblige à planifier les nombreux projets sur plusieurs années.

A une question sur la compatibilité des rôles d'administrateur et de conseiller municipal, le Président rappelle les statuts de l'association pour ce qui est de la validité et de la légitimité de l'élection⁴ et leur article 2 pour ce qui est de la compatibilité avec son objet social. Jean Claude explique le double positionnement qui concilie ses actions et ses mandats, comme adhérent à BVV et comme habitant au Conseil municipal.

Le partage de la galette des Rois offre aux adhérents, avec la coupe de l'amitié, pratique millénaire, une prolongation conviviale des discussions et d'échange de souhaits de bonne année.

Prochaine réunion du Conseil d'administration : mardi 07 février à 17h.30 à la Veyrière.

⁴ Article 6 (NDLR)